

Image not found or type unknown



Inventaire de nuit et transport

Par **melie10110**, le **26/10/2011** à **21:51**

Bonjour,

J'ai fais 5 inventaires:

Mardi 21h45/3h00
Mercredi 21h45/00h00
Jeudi 21h45/3h00
Vendredi 21h45/3h00
Mardi 19h30/2h00

en sachant que j'avais 1h de route pour aller jusqu'au lieu de rendez vous pour prendre le bus juqu'a l'entreprise

Mardi 6h de bus a/r
jeudi 5h de bus a/r
vendredi 5h de bus a/r
Mardi 5h de bus a/r

nous sommes payez a 9h + 4% par heure de travaille
et juste 40min si les trajets en bus sont et 1h30 si les trajets >154km et 0.07ct/km au dessus

en gros on passe presque 12h entre le bus et le travaille pour etre payez env50/60€ brut
(sans deduire l'essence pour aller au point de rendez-vous et les repas qui n'es pas pris en charge non plus)

Que pouvons nous fair par rapport aux heures de transport??

En attend des reponse de votre part

Merci

Par **P.M.**, le **26/10/2011** à **22:42**

Bonjour,

Il faudrait connaître le type de contrat et savoir si la Convention Collective applicable prévoit un dédommagement concernant les trajets...

Par **melie10110**, le **26/10/2011** à **23:00**

Si nous demandons la convention ils sont obliger de nous la donné?

(Je vais alle les voir demain)

Nous avons reçu 4 de nos contrats se matin si on ne les a pas signé pouvons nous faire quelque chose ou c'est trop tard?

Par **P.M.**, le **26/10/2011** à **23:40**

La Convention Collective doit être affichée dans les locaux de l'entreprise et l'employeur doit en tenir un exemplaire à disposition pour consultation...

Par **melie10110**, le **27/10/2011** à **16:29**

Je les ai appeler et quand je leur est demander la convention il mon dit : POURQUOI FAIRE ?
Et j'ai demander pour le trajet maison point de rendez vous ils m'ont dit qu'il ne pouvait rien faire et que une conseillere me rappelerais pour la convention et les trajets...

Par **P.M.**, le **27/10/2011** à **17:18**

Bonjour,

Il ne reste plus pour l'instant qu'à attendre le rappel, l'intitulé la Convention Collective applicable devra également figurer sur les feuilles de paie...